

ABONNEMENT

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 9

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30 c.
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 10 FÉVRIER

CHRONIQUE GÉNÉRALE

COMMISSION DU CONCORDAT

La commission du Concordat a continué hier la discussion générale sur les diverses propositions relatives à l'abrogation de la loi du 18 germinal an X.

Sur la question de savoir si la commission passera à l'examen et à la discussion des articles, la commission se partage en nombre égal ; en conséquence, la commission vote sur la question de la séparation des Eglises et de l'Etat. — 44 voix, dont 2 données par lettres, se prononcent pour l'affirmation, contre 9 voix pour la négation.

La commission vote donc la séparation des Eglises et de l'Etat.

Plusieurs journaux, parlant de la séance d'hier à la commission du budget et d'une conversation de couloirs avec quelques membres de la Chambre au sujet des crédits extraordinaires, attribuent au président du conseil des propos que M. Goblet déclare inexacts et que l'on fait partout démentir.

La Gazette de l'Allemagne du Nord publie, en entrefilet, la nouvelle déjà donnée par les Nouvelles politiques de Berlin, et d'après laquelle le maréchal de Moltke aurait déclaré à une députation d'électeurs conservateurs que la « situation était très grave et qu'il était autorisé à le dire. »

Voici un exemple du danger auquel on s'expose à vouloir trop parler, en ce moment, des choses militaires.

La Gazette de Cologne dit, après avoir reproduit un extrait de l'article de l'Autorité demandant la démission du général Boulanger :

« Nous le répétons, c'est un journal

français qui juge ainsi le ministre de la guerre français et qui lui reproche de faire à l'insu du chef de cabinet des préparatifs militaires sur la frontière. Voilà une preuve nouvelle de la puissance du général Boulanger. »

Tout est bon, comme on voit, pour qui veut chercher querelle. Heureusement les nations ne se font pas la guerre pour donner tort ou raison à des polémiques de journaux. Mais l'inconvénient de ces polémiques est d'entretenir l'inquiétude et l'irritation de l'opinion publique. C'est contre cela que devrait réagir le sang-froid des hommes d'Etat et de tous ceux qui sont mêlés, comme nos députés, aux affaires publiques.

Lundi, comme nous en avons donné le détail, M. Keller a démontré à la Chambre qu'il lui était très facile d'économiser tous les ans 500 millions sur le budget. Pour cela il suffit de diminuer le nombre des fonctionnaires, de ne pas favoriser les fraudes, de réglementer les travaux publics, et de ne pas proscrire l'éducation chrétienne.

Un journal républicain s'écrie avec indignation : — Merci du conseil, ces économies-là sont trop chères pour nous ! Parbleu ! il faudrait supprimer les sinécures et faire payer l'amende aux frères et amis condamnés. Ce serait la ruine du parti.

Et puis, il y a les principes. Eh bien ! quand on se respecte on ne transige pas avec les principes. La commission administrative de l'hospice d'Auxerre vient de donner un bel exemple de cette fermeté dans les convictions.

Une dame généreuse avait légué cent mille francs à l'hospice, sous la condition du rappel des Sœurs. A l'unanimité la commission a déclaré que la condition était inacceptable.

Les contribuables paieront, les pauvres souffriront, mais l'hospice est laïcisé. — Quelle grandeur d'âme !

C'est plus que de la bêtise, c'est un crime.

LES DIAMANTS DE LA COURONNE

L'administration des Domaines a commencé à mettre à exécution la loi relative à l'aliénation d'une partie des diamants de la couronne.

Une des opérations prescrites par cette loi vient d'avoir lieu : celle de la remise au Muséum d'histoire naturelle et à l'École des mines des objets qui leur ont été réservés.

En même temps, les objets qui doivent être fondus ont été livrés à la direction des Monnaies, qui a été chargée de cette opération.

La vente des diamants de la couronne est fixée au 12 mai ; elle sera précédée d'une exposition qui aura lieu au pavillon de Flore et pour laquelle l'Imprimerie nationale exécute en ce moment un catalogue qui sera une véritable œuvre d'art.

On sait que le « régent », dont il a été beaucoup question, est réservé au Louvre ; mais on n'a pas parlé d'une pièce exceptionnelle, unique au monde ; c'est une perle qui se trouve dans la broche, et qui est d'une beauté remarquable : on lui a, du reste, donné le nom de « la régente » ; cette perle sera mise en vente.

Les frais, au sujet desquels des renseignements inexacts ont été publiés, seront supportés par l'acheteur seul ; il s'élèveront à 5 0/0, sur lesquels le Trésor percevra 2 1/2 0/0 à titre de droits d'enregistrement. Le surplus des 5 0/0 couvrira les diverses dépenses.

LE FEU A PORQUEROLLES

Hier mercredi ont commencé devant le tribunal correctionnel de Toulon le procès relatif à la colonie pénitentiaire de Porquerolles, colonie laïque dont la direction était confiée à M. de Roussen, ancien administrateur de la Petite République française. M. et M^{me} de Roussen sont impliqués avec trois surveillants dans les poursuites. Or, avant-hier le feu a ravagé l'île de Porquerolles.

Deux navires de l'Etat, le Japon et l'Utile, ont été immédiatement envoyés avec 40

hommes des équipages de la flotte pour combattre l'incendie.

C'est dans le lieu dit la Plaine-Notre-Dame, au milieu de vignobles d'une grande richesse, que le feu a éclaté.

Après avoir embrasé les vignobles, le feu s'est communiqué, par suite du mistral qui souffle avec violence, à une forêt de sapins qui va des vignobles à la mer.

Bien que l'incendie ne soit pas encore éteint et que d'assez grandes étendues soient encore en flammes, tout danger paraît conjuré.

Les vignobles sont détruits ainsi que la plus grande partie de la forêt de sapins.

Les marins ont été admirables de dévouement. L'aspect de l'île est lugubre. Il court des bruits très graves sur la cause de l'incendie.

LE CHAPITRE V

Qu'est-ce que le chapitre V du budget des dépenses ?

C'est le chapitre relatif à l'amortissement, ou, pour parler plus exactement, au remboursement des obligations du Trésor venant à échéance en 1887.

Ce remboursement devrait avoir lieu rigoureusement, si l'Etat avait à cœur de payer ses dettes.

Tout le monde est obligé de payer ses dettes, à moins d'être insolvable ; il n'y a que l'Etat républicain qui se permette vis-à-vis de ses créanciers une désinvolture qui touche de très près à la déloyauté.

Les financiers opportunistes se disent : — Les porteurs d'obligations ne réclameront pas ; par conséquent nous serions bien simples de nous inquiéter d'eux.

Un député de la droite proposait à la Chambre de ne pas diminuer le chapitre V, c'est-à-dire de faire honneur aux dettes nationales, en augmentant les impôts. Mais cette mesure, qui était honnête et aurait déplu aux mastroquets électoraux, a été repoussée comme elle le méritait.

On a tant fait de sottises, depuis quelque temps, on a joué si légèrement avec les

2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CHERCHER LA MÈRE

« Quand elle devient jeune fille, si sa mère est coquette et laisse papillonner autour d'elle, naturellement la jeune fille sera toute disposée à l'imiter, et se dira : Puisque maman le fait, il n'y a pas de mal. Si, au contraire, la mère est réservée dans ses moindres actions, si elle craint jusqu'à l'ombre, je ne dirai pas d'une tache, mais d'un grain de poussière, sa fille s'effarouchera comme elle du moindre mot compromettant, de la moindre démarche, et tout naturellement, sans se donner de mal, sans savoir comment cela lui sera venu, elle sera pure comme l'ange, blanche comme la neige, et fera comme maman. Le résumé de tout ceci, c'est que j'épouserais les yeux fermés la fille de Pénélope, mais jamais celle de Célianène.

— Ah ! reprit M^{me} des Etangs, quoique je reçoive souvent chez moi M^{lle} Céleste et son père, je ne saurais vous dire si sa mère est Pénélope ou Célianène, car je ne l'ai jamais vue.

— Vous ne l'invitez donc pas ?

— Toujours.

— Mais alors ?

— Son mari me répond, tantôt qu'elle a la grippe, tantôt qu'elle a une fluxion, ou quelquefois, pour varier, qu'elle s'est donné une entorse. Ce qui est certain, c'est qu'elle fuit le monde. Au spectacle, au bal, c'est toujours le père qui accompagne sa fille.

— C'est étrange ! dit Emmanuel, est-ce que le père ne la jugerait pas digne de servir de guide à sa fille ; est-ce que, par hasard, sa conduite ?...

— Oh ! ce doit être une bonne fille, puisqu'on n'en dit rien. C'est une femme sauvage, voilà tout.

— Oh ! s'écria Emmanuel, il y a là un mystère qu'il faut approfondir.

— Moi, dit le frère de M^{me} des Etangs, qui était dans la loge et les écoutait, je croirais assez qu'on la cache parce qu'elle est folle.

— Ou peut-être, reprit M^{me} des Etangs, parce qu'elle a été défigurée par quelque accident de chemin de fer ou quelque maladie, que sais-je ? Après tout, la jeune fille est charmante, elle a de la fortune. Voyons, voulez-vous venir vendredi soir prendre le thé chez moi ? Je vous présenterai à M. Courtenet et à M^{lle} Céleste.

— Mais cette mère invisible... murmura Emmanuel.

Il prit de nouveau sa lorgnette, contempla la jeune fille, et eut un tel éblouissement qu'il s'écria :

— Eh bien, oui. Mais avant de la demander en

mariage, je pénétrerais le mystère et je chercherais la mère.

II

Le vendredi suivant, Emmanuel alla chez M^{me} des Etangs, prendre la tasse de thé et savourer la joie d'admirer de près la jeune fille. M^{me} des Etangs le présenta à M. Courtenet, comme un aimable habitué de son salon, mais elle dit à l'oreille paternelle que c'était un prétendant, ébloui, fasciné, subjugué. M. Courtenet l'écouta poliment, sans donner un signe d'approbation ; M^{me} des Etangs ajouta qu'il avait une grande fortune, M. Courtenet eut un sourire épanoui, et laissa complaisamment le jeune homme offrir à Céleste un verre de sirop et un morceau de brioche, puis, s'appuyant contre la cheminée, engagea la conversation avec la jeune fille.

Elle causait gracieusement, avec un délicieux sourire, un regard limpide ; elle était poétique, idéale. Emmanuel ne se lassait pas d'admirer ses yeux bleus, couleur du ciel, sa belle chevelure blonde, et il lui semblait que c'était un ange qui descendait du firmament pour venir prendre une tasse de thé chez M^{me} des Etangs.

Les deux jeunes gens se retrouvèrent plusieurs fois dans ce salon matrimonial, succursale de la mairie. La connaissance se fit, la conversation devint moins banale, la sympathie s'accrut. Emmanuel devenait de plus en plus épris, et

chaque fois qu'il s'approchait de Céleste, les joues de la jeune fille prenaient une belle couleur de rose, qui trahissait son émotion.

M^{me} des Etangs était ravie, et il lui semblait que les candélabres de son salon avaient des lueurs de flambeaux d'hyménée.

Mais Emmanuel n'oubliait pas la mère. Il était assez lié avec M. Courtenet et lui avait fait assez pressentir qu'il aspirait à devenir son gendre, pour pouvoir le prier de le présenter à sa femme.

— Assurément, répondit M. Courtenet, tout en fronçant légèrement le sourcil, quand il lui exprima ce désir ; mais elle a dans ce moment une bronchite qui la retient au lit.

Une autre fois, ce fut un autre prétexte. Il était évident que M. Courtenet voulait gagner du temps et laisser le cœur du jeune homme s'enchaîner tellement avant cette entrevue, qu'il n'aurait plus la force de rompre ses liens.

— Puisqu'il ne veut pas se décider à me présenter, se dit Emmanuel, je me présenterai moi-même. Or, un jour, il se dirigea vers la demeure de M. Courtenet. La maison était confortable, l'escalier élégant. Il sonna avec un certain battement de cœur. Une vieille bonne vint lui ouvrir, et il demanda d'une voix un peu tremblante :

— M^{me} Courtenet ?

La vieille bonne le regarda avec cet air surpris et désobligeant des vieux domestiques qui ne

engagements les plus sérieux, qu'une irrégularité de plus n'est pas pour inquiéter les consciences républicaines.

On a donc enterré pour cent millions d'amortissement. Et cette somme que l'on devait restituer aux prêteurs en 1887, M. Wilson, rapporteur général de la commission du budget, optimiste de par sa profession lucrative de gendre du Président de la République, M. Wilson a exprimé l'espoir de la voir ressusciter au budget de 1888.

C'était comme s'il disait : — Ce que nous devons aux prêteurs cette année, nous le leur paierons l'année prochaine.

Eh bien non ! Le budget national est tellement malade, et il y a si peu d'espoir qu'il reprenne bientôt des forces, que le gouvernement, par la bouche magistrale du déjà échaudé Dauphin, a refusé de prendre à cet égard le plus vague engagement.

On sait, en effet, que ce ministre des finances n'a qu'à proposer quelque chose pour que la commission réponde : Non !

Tout déroute devant des députés qui ne sont pas ses justiciables et qui l'interpellent au lieu de se laisser interroger par lui ; l'ex-président de la Cour d'appel n'aplat d'autre sentiment qu'une peur affreuse de se compromettre.

Et il est dans le vrai, car, en dehors de leur acharnement à maintenir la France à l'état de vache à lait, les députés républicains du Palais-Bourbon sont excessivement dangereux pour les ministres qui seraient même animés des plus honnêtes intentions.

Quoi qu'il en soit, les porteurs d'obligations du Trésor peuvent d'avance se résigner à ne pas être remboursés.

C'est la seule sécurité du lendemain que la République ait à leur offrir.

LES ATTENTATS ANARCHISTES A LYON ET A SAINT-ETIENNE

Lyon, 9 février, 2 h. matin.

Trois bombes déposées, ce soir, par des anarchistes, rue Saint-Jean, derrière le Palais de Justice, ont fait explosion successivement. Un commissaire de police et trois agents, qui, à la première explosion, s'étaient rendus sur les lieux, ont été blessés. La blessure d'un des agents est très grave.

La devanture de la boutique d'un boulanger de la rue Saint-Jean a été défoncée. Toutes les vitres des fenêtres des maisons voisines ont été brisées.

Huit arrestations ont eu lieu. Parmi les personnes arrêtées se trouvent des individus blessés par les éclats des bombes.

Un télégramme adressé au *Matin* contient les renseignements ci-après :

Lyon, 9 février.

L'audace des anarchistes ne connaît décidément pas de bornes.

Après la tentative criminelle de l'église Saint-Nizier, heureusement déjouée par la présence d'esprit d'un agent de police, voilà qu'ils s'attaquent maintenant au Palais de Justice et cette fois l'explosion a eu lieu heureusement, disons-le tout de suite, sans causer de dégâts considérables.

Voici les faits : Vers onze heures du soir environ, l'attention du commissaire de police, de permanence au Palais de Justice, était éveillée par une détonation assez forte qui venait de se produire dans la rue Saint-Jean, non loin de la porte de son bureau.

Il sortit pour se rendre compte de l'incident, accompagné de deux de ses agents.

A peine avait-il franchi le seuil de son bureau, qu'il aperçut sur le trottoir, tout contre la porte grillée donnant accès à un vestiaire desservant le poste des gardiens de la paix et le commissariat de permanence, une bombe dont la mèche fusait.

Il se précipita pour l'éteindre, mais il était trop tard, la bombe faisait explosion, blessant légèrement le commissaire et ses deux agents.

Cette fois, la détonation avait été formidable et toutes les vitres du palais et des maisons avoisinantes sont venues joncher la rue de leurs débris.

Réveillé par le bruit, M. Pélagaud, substitut du procureur de la République, accourut et ouvrit immédiatement une enquête.

Il fit recueillir tout d'abord les débris de la bombe qui paraît être de confection très grossière et avait été chargée avec de la poudre ordinaire.

Comme celle de Saint-Nizier, elle était entourée de plusieurs enveloppes de chiffons et ligaturée avec des ficelles. Elle paraît avoir contenu des projectiles.

Les voisins furent ensuite interrogés, et plusieurs déclarèrent avoir vu trois jeunes gens rôder autour de l'endroit où les bombes avaient été déposées.

Un d'entre eux affirme même les avoir vus de sa fenêtre déposer contre la porte l'engin explosif.

Chose singulière : les auteurs ou l'un des auteurs de cette tentative criminelle, a dû être blessé d'une façon assez sérieuse, car on a retrouvé, sur un parcours assez long, une traînée de sang très apparente.

A Saint-Etienne, à la même heure, une bombe semblable éclatait, dit le *Soleil*, sous les fenêtres de l'inspecteur de police au Palais de Justice.

Là, les dégâts sont seulement matériels.

Des lettres saisies à Grenoble chez le sieur Morel et signées Vittré annonçaient cet attentat.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — On assure que le projet d'emprunt préparé par le gouvernement allemand est définitivement abandonné. On dit que cette décision a été prise à la suite de l'effet produit par la lettre du cardinal Jacobini. Le prince de Bismarck estimerait que les ressources que devait procurer cet emprunt deviennent inutiles, aujourd'hui qu'une partie du Centre du nouveau Reichstag paraît décidée à voter le septennat et que par conséquent l'adoption de la loi militaire est certaine.

— Le *Messageur de l'Empire* (journal officiel) a publié hier un décret du chancelier dont voici la teneur :

avec un de ces timbres de voix communs et rauques qui manquent totalement d'harmonie, et que l'habitude du monde n'a pas assouplis. Vous venez pour...

— Tout simplement, madame, pour avoir l'honneur de vous rendre visite.

— Mais je ne vous connais pas, répondit-elle brusquement. Comment vous nommez-vous ?

— Emmanuel de Valfort, répondit-il.

Ce fut au tour de M^{me} Courtenot de faire une exclamation plus polie que celle d'Emmanuel, et où il y avait à la fois de la joie et de la confusion, car elle avait appris, par son mari, qu'Emmanuel était un prétendant à la main de Célestine, et elle avait un désir infini de voir sa fille faire ce riche mariage.

— Ah ! vous êtes monsieur Emmanuel de Valfort, dit-elle en baissant vivement ses manches, et en arrachant son tablier, dont elle cassa le cordon, pour le jeter plus vite au milieu de la salle à manger. — Ah ! je suis bien fâchée d'avoir été surprise dans ce négligé. Mais ma femme de chambre est si nigarde que j'en suis réduite à lui apprendre à repasser. Elle n'en finissait pas pour aller ouvrir, de sorte que j'ai couru plus vite qu'elle. Ah ! quelle cruche, monsieur, quelle cruche ! Mais entrez donc dans le salon, je vous en prie !

(A suivre.)

ANALIS SÉGALAS.

L'Empereur a reçu des adresses des sociétés qui expriment l'intention de venir en corps présenter leurs hommages à Sa Majesté et l'assurer de leur fidélité, à l'occasion du prochain quatre-vingt-dixième anniversaire de sa naissance.

L'Empereur, ayant besoin de ménagements et de repos, est obligé, à son grand regret, de renoncer à recevoir personnellement ces hommages.

Les manifestations de ce genre doivent donc être évitées, afin d'épargner les forces de Sa Majesté.

Ceci n'est pas fait pour nous persuader que la vie du vieil empereur doive se prolonger longtemps. Dans les circonstances présentes, cette nouvelle est grave.

— Un grand nombre de socialistes, 24, dit on, ont été arrêtés à Magdebourg et dans les environs pour participation à une association interdite.

— Une dépêche de Stettin, annonce qu'une réunion électorale du parti socialiste, qui avait eu lieu ici dans une brasserie, a été dissoute par la police.

La foule ayant opposé de la résistance, la police a requis l'assistance de la troupe, qui a fait évacuer la salle à coups de baïonnette.

Un grand nombre de personnes ont été blessées, et l'on dit qu'un individu a déjà succombé aux suites de ses blessures.

Le local de la réunion a été démoli à coups de pierres.

ITALIE. — Le négus et Ras-Alula ont envoyé au général Gèné le major Piano avec mission de demander le rétablissement de la paix. Les lettres du négus et de Ras-Alula déclarent que tout le territoire appartient au négus, et somment les Italiens de quitter le territoire. Il semble certain que les Abyssins qui se retirent vers Asmara renoncent pour le moment à continuer leurs opérations militaires.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 février.

Toujours mêmes inquiétudes sur le marché et sous cette influence les cours fléchissent, se relèvent et retombent sans autres motifs que les bruits de guerre qui circulent : 3 0/0, 77.35 ; 4 1/2 0/0, 106.

Les obligations foncières et communales à lots du Crédit Foncier ne se ressentent nullement de la crise, les demandes sont soutenues et nombreuses. Les capitaux de l'épargne recherchent ces valeurs dont la solidité est inébranlable. L'action a été négociée aux environs de 1,280.

Peu de variations dans le cours des actions de la Société Générale qui se soutient fermement à 460.

L'action de la Société de Dépôts et Comptes Courants est stationnaire à 602.

Les demandes sont toujours très nombreuses sur les polices spéciales A B de l'Assurance Financière qui sont recherchées par les petits capitalistes comme valeur de portefeuille.

L'action de Panama soutient fermement son cours de 393. Les obligations des diverses séries notamment celles des derniers emprunts sont très bien tenues. C'est le 10 courant que M. Ch. de Lesseps partira pour étudier sur place quelques questions techniques.

Le marché des actions de nos grandes Compagnies de chemins de fer est calme et ne se ressent que faiblement de la baisse générale. Les obligations sont bien tenues.

Nouvelles militaires.

LE TIR DU FUSIL GRAS

En même temps qu'il publiait une instruction pour le combat de l'infanterie, le ministre de la guerre invitait les chefs de corps à rechercher les moyens de simplifier la charge du fusil Gras. Nous sommes heureux d'apprendre que d'excellents résultats ont été obtenus à cet égard ; le nombre des temps de la charge a été ramené de cinq à deux, et on est arrivé ainsi à tirer quatorze et même quinze coups à la minute. On n'obtient pas davantage avec les nouvelles armes à répétition, surtout si le tir se prolonge quelque peu, et on conserve cet immense avantage de la discipline du feu, si difficile à régler avec le fusil à répétition. Nous savons que ces améliorations introduites dans le tir ont produit le meilleur effet sur l'esprit des hommes qui ont plus que jamais une confiance absolue dans leur arme.

LE FUSIL PICARD

On vient d'expérimenter le fusil Picard devant MM. Dugué de la Fauconnerie, de la Martinière, Laisant, Keller, etc., des généraux et officiers, des élèves des Ecoles de

Saint-Cyr et polytechnique, des conseillers municipaux, etc., etc.

L'invention de M. Picard consiste en la transformation du fusil Gras en un fusil à tir beaucoup plus rapide, ne s'encrassant pas, d'un fonctionnement que ni la rouille, ni le sable ne peuvent entraver et avec lequel les échappements de gaz sont sans danger. Ce fusil pèse trois kilos 900, alors que le Gras pèse quatre kilos 400 ; les cartouches du fusil Picard sont les mêmes que celles du fusil Gras, et sa transformation ne coûterait que vingt-cinq francs.

M. Picard a tiré à genoux, avec son fusil, trente balles en cinquante-deux secondes ; debout, neuf balles en quatorze secondes. Une expérience, faite avec la Kropatchek, a demandé quinze secondes pour le chargement du magasin et vingt secondes pour le tir des neuf balles.

Du sable a été versé en assez grande quantité dans la batterie du nouveau fusil, et, malgré cela, neuf balles ont été tirées avec la plus grande facilité.

L'été prochain, Paris recevra la visite d'un régiment géorgien : la *Gale City Guard d'Atlanta*. Ces « miliciens », qui portent un joli uniforme bleu et dont la belle tenue sous les armes est célèbre en Amérique, parcourront une partie de l'Europe. — Ils débarqueront à Anvers et de là se rendront à Paris pour assister à la revue du 14 juillet ; puis ils visiteront l'Italie, la Suisse et l'Allemagne.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

La quête faite au profit des pauvres de Saumur, au deuxième concert de la Musique municipale, a produit 33 fr. 40.

LE FROID ET LA NEIGE

Chaque nuit, le thermomètre descend de plus en plus bas. Ce matin, on a constaté qu'il était descendu à 6 et 7 degrés au-dessous de zéro, suivant l'exposition.

Depuis ce matin, et pendant une partie de la journée, il a tombé à Saumur quelques menus flocons de neige, par un ciel à peine mi-couvert.

Hier, à Tours, la pression a diminué de 3 ⁷/₁₀ depuis 9 heures du matin et quelques flocons de neige sont également tombés vers 4 heures de l'après-midi.

Ce mouvement doit être attribué à une dépression secondaire qui se forme sur le golfe de Gènes et se propage vers nos régions où elle pourra provoquer des chutes de neige.

Il neige depuis mardi matin à Avignon, à Marseille, à Nîmes et à Montpellier.

Hier, la couche avait atteint 42 à 45 centimètres.

Dans toute la contrée, le froid est extrêmement vif.

Un télégramme de Naples annonce que la neige est tombée en abondance sur cette ville et que le thermomètre est descendu plus bas qu'on ne l'avait vu depuis 10 ans.

Concert de l'Harmonie Saumuroise

Au théâtre de Saumur, le Dimanche 13 février 1887, à 8 heures du soir.

Nous publions de nouveau le programme du grand Concert, offert par l'Harmonie Saumuroise à MM. les Souscripteurs, sous la direction de M. Goubeault, ex-violon solo de l'Association artistique d'Angers, chef de musique de l'Harmonie Saumuroise, avec le concours de :

M^{lle} Jenny HOWE, de l'Opéra, officier d'Académie ; MM. Jimenez, violoncelliste ; Goubeault, violoniste ; Renault, violoniste ; Denis, comique ; Melners, pianiste, et de plusieurs amateurs de Saumur.

1^{re} PARTIE

1. Poète et Paysan, ouverture, par l'Harmonie Saumuroise (Suppé).

2. Les Jeunes filles aiment les fleurs, chansonnette, par M. DENIS, paroles de L. Carré (musique de TAC-CORN).

3. Larghetto pour violoncelle, par M. JIMENEZ (MOZART).

4. Air du Cid, par M^{lle} JENNY HOWE (MASSÉNET).

5. Table d'hôte, monologue, par M. G. (LÉ BOGNY).

6. Le Lac de Côme, fantaisie pour violoncelle, par M. JIMENEZ (SERVAIS).

7. Fantaisie sur *Rigoletto*, pour violon, par M. GOUBEAULT (VERDI).

8. *Patrie*, par M^{lle} JENNY HOWE, avec accompagnement de violoncelle et piano (FRANZ ABOT).

2^e PARTIE

1. Fantaisie sur le *Prophète*, par l'Harmonie Saumuroise (MEYERBEER).

2. *La Vague*, valse, par l'Harmonie Saumuroise (O. MÉTRA).

Pendant cette valse, une quête sera faite au profit des inondés du Midi et des pauvres de la ville.

3. *Le Chef-d'œuvre de la création*, chansonnette, par M. DENIS, paroles de Delormel (musique de POURNEZ).

4. Prière pour violoncelle, par M. JIMENEZ (POPPER).

5. *Idylle*, par M^{lle} JENNY HOWE (HAYDN).

6. Symphonie pour deux violons, par MM. RENAULT et GOUBEAULT (ALARD).

7. *Ectase*, par M^{lle} JENNY HOWE, avec accompagnement de violoncelle et piano (LUZZATTO).

8. Tarentelle pour violoncelle, par M. JIMENEZ (COSSMANN).

9. *J'peux pas dormir*, chansonnette, par M. DENIS, paroles de René Apy (musique de POURNEZ).

10. *L'Incomparable Docteur Mirobolanpouff*, bouffonnerie musicale, exécutée par MM. XXX...

AVIS. — M. COURANT recevra, dès aujourd'hui, de nouvelles souscriptions.

Prix de la souscription pour les deux Concerts annuels : Stalles d'Orchestre, Stalles de Balcon, Loges de Balcon, Loge de MM. les Officiers, Baignoires, Avant-Scènes, 5 francs ; Parquet numéroté, 4 francs ; Premières Loges, Première Galerie, Avant-Scènes de 1^{re} Loges, Parterre, 3 francs.

Pour les non souscripteurs, le prix est celui des places de l'opéra.

Le Président, CARICHOU.

CONCERT DE L'HARMONIE SAUMUROISE

Dimanche 13 février.

La Commission a l'avantage de prier MM. les Souscripteurs, qui n'auraient pas reçu la visite de la personne chargée de recueillir leur adhésion pour le concert du 13 courant, de bien vouloir faire renouveler leur souscription et choisir leurs places chez M. Courant.

VOTES DE NOS DÉPUTÉS.

Séance du 5 février. — Sur l'amendement de M. de Soubeyran ainsi conçu :

« Au mois de novembre et au mois de décembre derniers, la Chambre paraissait pouvoir s'entendre sur la proposition suivante : « Pas d'emprunt nouveau, pas d'impôt nouveau ! » C'est sur cette formule qu'il s'est formé, à différentes reprises, une majorité de 350 à 400 voix dans cette enceinte. Nous avons dit en novembre dernier que la seule manière d'équilibrer le budget de 1887 sans emprunt ni impôt nouveau, c'était de céder à l'industrie privée les chemins de fer de l'État.

Il reste maintenant à savoir si la Chambre, qui n'a pas à sa disposition d'autres procédés pour arriver à régler le budget de 1887 sans emprunt ni impôt nouveau, veut être fidèle aux engagements pris par elle vis-à-vis du pays en novembre et en décembre 1886, ou si elle préfère se démentir et voter aujourd'hui un emprunt et des

impôts nouveaux. (Applaudissements à droite.) »

Pour l'adoption 167
Contre 374

La Chambre des députés n'a pas adopté. Donc, elle veut des emprunts et des impôts nouveaux.

Ont voté en faveur de l'amendement de M. de Soubeyran, par conséquent contre les impôts : MM. Berger, Fairé, de la Bourdonnaye, de Maillé, Merlet, de Soland, de Terves.

Absent par congé : M. Chevalier.

SIMPLE QUESTION

L'administration des contributions directes, pressée plus que jamais de recouvrer les impôts, vient de faire parvenir aux citoyens français leurs bordereaux de contributions pour l'année 1887.

Cette administration, que l'Europe a cessé depuis longtemps à nous envier, n'a oublié qu'une chose, c'est que le budget de 1887 n'est pas voté et que deux dixièmes seulement ont été accordés au Gouvernement.

Dans ces conditions, on nous demande si les délais ouverts pour les réclamations des intéressés, dont le point de départ est fixé à la date de la publication des rôles, ont pu valablement commencer à courir.

Pour nous, il est évident que non.

Voilà donc la perception des impôts paralysée dans toute la France, parce qu'il a plu à la Chambre de faire une niche au cabinet, en rejetant la loi des finances.

La belle chose que le parlementarisme ! Et aussi avec quel respect de la loi nos finances sont administrées !

POSTES ET TÉLÉGRAPHES. — INNOVATIONS

Le Conseil des ministres a autorisé M. Granet à déposer un projet de loi relatif à la transmission télégraphique de la correspondance privée. Ce projet porterait sur les innovations suivantes :

1^o Suppression de l'adresse de l'expéditeur ;

2^o Affranchissement des télégrammes de ou pour la province moyennant l'apposition d'un timbre mobile ;

3^o Réception, avec priorité d'expédition moyennant une taxe triple, des télégrammes privés ayant un caractère d'urgence.

Le ministère des postes et des télégraphes vient d'apporter une innovation dans le service télégraphique.

Tout facteur qui distribue une carte-télégramme ou un télégramme fermé, avec réponse payée, est tenu de faire connaître au destinataire qu'il peut se charger gratuitement de rapporter la réponse au bureau et qu'à cet effet il est autorisé à attendre cinq minutes.

ANGERS.

La ville d'Angers emprunte par voie de souscription une somme de 324,000 francs, sixième et dernière portion de l'emprunt de 2,600,000 francs.

Mardi prochain 15 février, à 9 heures du matin, la souscription sera ouverte à la mairie d'Angers, jusqu'à ce que l'emprunt soit intégralement couvert.

Écroulement d'une carrière. — La voûte du puits n^o 4, aux carrières de la Paperie, s'est affaissée hier d'une hauteur de 80 mètres.

Heureusement, l'accident s'est produit pendant l'absence des mineurs.

Un tuyau de la conduite du gaz a fait explosion, projetant des débris à une hauteur prodigieuse.

Les puits n^o 3 et n^o 5 ont été submergés par suite de l'affaissement. Les ouvriers qui y travaillaient se sont tout à coup trouvés dans l'eau jusqu'à la ceinture. On les a retirés aussitôt.

Les terrains environnants, où sont les ateliers et la machine, menacent de s'affaisser à leur tour.

Les ouvriers du pays ont refusé de descendre dans les puits voisins, mais les mineurs bretons ont repris le travail.

Dans ce même puits n^o 4, 13 ouvriers avaient été ensevelis par un éboulement il y a quelques années.

Le nombre des faillites déclarées au tribunal de commerce de la Seine a été de 135 dans le mois de janvier, mois où les affaires ont le plus d'activité.

Sur ce nombre, il y a 35 marchands de vins-traiteurs.

Nous avons annoncé la prochaine apparition de l'*Annuaire des Artistes Dramatiques et Lyriques français* (édition 1887), et indiqué le but de cet ouvrage, aussi instructif qu'utile pour les Artistes de tous genres et de toutes catégories, Acteurs et Actrices, Musiciens, Professeurs de chant et de déclamation, Régisseurs, Physiciens, etc... Ceux qui n'auraient pas encore envoyé les renseignements les concernant, sont priés de le faire dans le plus bref délai, s'ils désirent être compris dans l'Édition de 1887, cette Édition devant paraître au premier jour. S'adresser à la Société de l'Annuaire, 40, faubourg Montmartre, Paris, et demander la circulaire explicative.

LA SALADE JAPONAISE

L'Union de l'Ouest a reçu la lettre suivante :

« Monsieur, je trouve dans l'Union de l'Ouest la recette de la Salade japonaise. Vous avez voulu offrir à vos lecteurs un mets au moins inoffensif. Malheureusement la grâce que M^{lle} Annette Reichemberg met à en détailler la composition, n'en garantit pas la parfaite innocuité. Je serai heureux de prévenir le malaise de quelque aimable lectrice de votre journal, en vous assurant que cette salade n'est pas saine aux estomacs délicats. Elle se ressent trop du milieu où on l'apprête : elle a trop de piment.

J'appuie mes dires sur un conseil de l'hygiéniste du Français, qui, le 23 janvier

dernier, tâchait de couper court aux illusions des admiratrices de M. Dumas chef, par la note ci-jointe.

« Trop heureux de pouvoir éviter une heure de peine à quelque amateur de bonne chère, et content d'avoir l'occasion de vous dire, à la hâte, mon respectueux dévouement. » E. T. »

En effet, sous le titre : *Alimentation*, « l'hygiéniste » du Français a publié la note suivante :

« *Docet purgando.* — Dans la nouvelle comédie de M. Alexandre Dumas, qui vient d'obtenir un si éclatant succès au Théâtre Français, une charmante jeune personne donne la recette d'une salade, soi-disant japonaise, composée de pommes de terre, de céleri, de truffes et de moules, le tout arrosé de Château-Yquem et assaisonné d'huile d'olive, de vinaigre à l'estragon et de fines herbes hachées. La description faite par M^{lle} Reichemberg a produit l'effet évidemment attendu par l'auteur. Elle a paru si appétissante à beaucoup de spectatrices que, dès le lendemain de la première représentation, elles se sont empressées de commander une salade japonaise à leur cuisinière. Mal leur en prit, car il y a eu, dit-on, nombre d'accidents gastro-intestinaux plus ou moins graves. On cite notamment une dame qui a cru en mourir... »

Autrefois, les écrivains dramatiques se bornaient à enseigner les bonnes mœurs en amusant, *docent ridendo mores*. M. Dumas a voulu faire plus, il a caché une leçon d'hygiène sous la leçon de morale. Grâce à lui, les spectatrices de la première de *Francillon* ont pu se convaincre expérimentalement de deux grandes vérités : savoir que l'habitude de la nourriture délicate rend l'estomac délicat, et que les macédoines connues sous le nom de salades de légumes, dont la *salade russe* est le type, et la *salade japonaise* une variété, sont horriblement indigestes et ne peuvent être supportées que par les estomacs les plus robustes. Espérons que la leçon profitera aux victimes. »

A la suite d'un traité passé avec un des producteurs les plus importants de Camembert, près Vimoutiers (Orne), l'ÉPICERIE CENTRALE peut vendre actuellement ces fromages à 0 fr. 60 cent. pièce.

Pour cause d'agrandissement, la Maison LIVERANI vient de transférer ses Magasins de Chapellerie place de la Bilange, n^o 4.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux. » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

4 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA QUESTION DE CLAIRE

Cet enfant, dont la vie n'offre aucune péripétie, et se consume lentement dans l'inaction, qui passe ses jours cloué sur une chaise, en été près de la fenêtre de la grande cuisine, en hiver au coin de la cheminée, aime par-dessus tout les récits de voyages lointains. C'est avec une attention passionnée qu'il suit sur une carte la route parcourue par de hardis voyageurs. Ces mers qui lui sont inconnues, et sur lesquelles, malgré leur immensité, les navires suivent une route toute tracée, ont pour lui un mystérieux attrait. Que de pensées, que de désirs, que de rêves s'agitent dans la tête du pauvre infirme, condamné pour toujours à l'horizon borné du verger de la Belle-Épine !

Pourtant il s'estimerait encore heureux, s'il pouvait être seulement un simple maître d'école.

« Que j'aimerais à instruire les enfants ! dit-il souvent à Claire. Je saurais bien, va, je le sens. »

C'est un bien modeste emploi que celui de maître d'école, mais encore faut-il être valide pour pouvoir le remplir.

« Tu sais ce que je t'ai promis, lui répond Claire. Quand je serai mariée, et que j'aurai des

enfants, eh bien ! c'est toi qui les instruiras. Oh ! je sais bien que tu es savant ! Notre instituteur, M. Renaud, m'a dit bien des fois : « Je n'ai plus rien à apprendre à Germain ; c'est lui qui m'en montrerait maintenant. » Tu seras bien content, dis, d'instruire tes neveux ? »

Germain sourit, puis il soupire.

« Tu seras loin peut-être quand tu seras marié. »

— Pas loin, sois tranquille. »

Clairon a un air d'étonnante assurance, comme si les filles à marier pouvaient dire : « J'irai ici, ou là. »

Ce soir-là, pendant le souper, comme le chef de la famille avait l'air préoccupé, on ne parla guère. Quand la table fut desservie et les domestiques partis, le fermier leva les yeux sur sa femme et sur ses enfants, et il dit :

« J'ai du nouveau à vous apprendre, du bon et du mauvais ; le mauvais, c'est que Simon nous quitte ; ce garçon a été quinze ans à notre service, il prenait à cœur nos intérêts ; je le regrette d'autant plus que je me fais vieux, et que je pouvais me reposer sur lui ; mais il est tout naturel qu'il veuille travailler maintenant pour son propre compte. Il va prendre en fermage, pour commencer, la petite rente de la Colombière. Je lui ai dit : « A présent, mon garçon, tu ne peux pas faire autrement que de te marier », et il m'a répondu, en

devenant rouge comme la crête d'un coq : « Ce n'est pas pressé, maître. » Je parie qu'il n'osera jamais demander une jeune fille en mariage ; ce n'est pas pour rien qu'on l'appelle dans le pays Simon le Timide. N'importe, gauche comme il est, il faisait mon affaire, et j'ai bien de l'ennui de le voir partir. Je ne retrouverai pas son pareil. L'autre nouvelle est meilleure. On m'a demandé ta main, Clairon ; devine qui ? »

Clairon répondit avec franchise :

« C'est l'instituteur. »

Elle s'était bien aperçue qu'elle lui plaisait.

« Ce n'est pas un riche parti, reprit le fermier, il ne possède point de terres, mais il est régulièrement appointé. »

— Il a de l'ordre, de la conduite, se hâta d'ajouter la mère.

— Et puis, s'il te plaît, Clairon, c'est beaucoup.

— Il ne me déplaît pas. Je réfléchirai. »

III

UNE TERRIBLE QUESTION

Le lendemain, Clairon se leva de bon matin et dit à sa mère :

« Je vais descendre au village ; j'ai besoin d'y faire quelques emplettes. Je serai bientôt de retour. »

Elle partit. Elle songeait en chemin à la demande que son père lui avait transmise la veille.

« Plus tard, se disait-elle, Germain pourrait venir avec nous ; il aiderait son beau-frère à faire la classe, et il serait bien heureux, le pauvre enfant ! Il faut absolument que je parle à l'instituteur avant de donner une réponse à mon père, il faut que je lui pose une question. S'il dit oui de bon cœur, et je le sentirai bien, je l'épouserai, c'est sûr. »

La maison d'école, neuve et bien aménagée, était une des plus agréables du village. Un beau jardin de rapport s'étendait derrière, et l'instituteur y cultivait avec succès des choux et des salades.

La rivière coulait au bout du jardin, c'était bien commode pour les arrosages.

Au lieu de passer devant l'école, Clairon fit un détour, et suivit la rivière sur la rive opposée au jardin de l'instituteur. On pouvait facilement se parler d'un bord à l'autre.

(A suivre.)

L. MUSSAT.

Grand Théâtre d'Angers.

Jeu de 10 février.

Avec le concours de M^{lle} MARTINI-LUTSCHER, chanteuse légère MIGNON, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, musique d'Ambroise Thomas.

Pour cause de changement de spectacle à Nantes, la représentation de M. Gaillienot est remise à samedi 12 février.

A LA VILLE DE PARIS

Place Saint-Pierre (près l'Église),

SAUMUR

Le propriétaire des Magasins A LA VILLE DE PARIS vient de traiter deux affaires surprenantes de Bon Marché, en **TOILES DE FIL, TOILES DE COTON ET MOUCHOIRS DE POCHE.**

Désirant mettre ces Affaires en vente immédiatement, le temps lui manque pour envoyer des circulaires.

Il a l'honneur de prévenir les personnes qui veulent faire des Achats dans ces Articles, qu'à partir du

Samedi 5 Février courant,

il leur offrira des Toiles et des Mouchoirs de poche à des prix inconnus de BON MARCHÉ. Les acheteurs ont intérêt à venir se renseigner et comparer : ils y trouveront un très grand avantage.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE R. VOLTZ.

En exécution des articles 493 et 494 du Code de commerce, les créanciers de la faillite de Voltz, brasseur à Saumur, sont invités de nouveau à se rendre au Tribunal, le vendredi 25 février 1887, à 10 heures du matin, pour assister à la vérification de leurs créances dans cette faillite et l'affirmer devant M. le juge-commissaire. Au cas où les créanciers convoqués de nouveau par le présent avertissement n'auraient pas encore remis au greffe du Tribunal leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre des sommes par eux réclamées, ils sont priés de le faire sans retard et quelques jours avant la séance de vérification indiquée ci-dessus.

(91) Le Greffier, GAUTIER.

BIÈRE TOURTEL de TANTONVILLE et Bière façon Munich.

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, rue d'Orléans, successeur de M. MARAIS.

Etude de M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément.

A VENDRE

Une Maison

Située aux Rosiers, en face le Mail, occupée autrefois par M^e Patouille. S'adresser au notaire. (92)

Etude de M^e LECOMTE, notaire à Brézé.

A VENDRE

à l'amiable,

1^{er}. Grande et belle MAISON BOURGEOISE, située à Saint-Cyr-en-Bourg, à 20 minutes de Saumur et à 100 mètres de la gare de Brézé;

JARDIN POTAGER et clos de terre et vigne y appartenant, d'une contenance d'ensiron un hectare;

2^{es}. MAISON DE PRODUIT, située au centre du bourg de Saint-Cyr.

Revenu justifié: 450 fr.

S'adresser à M^e LECOMTE, notaire à Brézé. (841)

AVIS

AUX

Propriétaires de Chevaux

Pour guérir promptement :

Belmes, Blèmes, Javards, Crevasses, Crapauds,

EMPLOYEZ

Onguent Souverain de A. PAJOT.

Seule Maison de vente,

L. BONNEAU

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9, SAUMUR.

On trouve en la même maison : Brosserie, Cirage pour harnais, Eau de cuivre et tous articles pour l'entretien des voitures et harnais; Encastrique pour parquets et le Chromo extra siccatif pour carrelage; Plumeaux et Eponges, Verres à vitres, etc., Couleurs et Vernis.

UN JEUNE HOMME sérieux, exempt du service militaire et muni de ses brevets, demande des écritures ou une place de comptable.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE, cocher et cuisinière, demande une place pour la Saint-Jean.

S'adresser au bureau du journal.

Régisse Sanguinée
GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes, Flatulences d'Estomac et facilite la Digestion.
0⁷⁵ dans toutes Pharmacies.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

Saumur, Imp. P. GODET.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES
SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 FÉVRIER 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 % amortissable	78 07	77 35	Est	780	780	Obligations			Gas parisien	515	520
3 % amortissable (nouveau)	82 30	81 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1221 25	1212 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	525	525	Est	380 50	380 25
4 1/2 % (nouveau)	104 45	104	Midi	1120	1120	1865, 4 %	517	517	Midi	388	388
4 1/2 % (nouveau)	167 10	166 60	Nord	1525	1521 25	1869, 3 %	405	404	Nord	393 50	393 50
Obligations du Trésor	504	504	Orléans	1310	1300	1871, 4 %	395	395	Orléans	390	388
Banque de France	4130	4100	Ouest	875 25	867 50	1875, 4 %	516	515	Ouest	391	388
Société Générale	460	460	Compagnie parisienne du Gaz	1412 50	1425	1876, 4 %	517	515	Paris-Lyon-Méditerranée	387 50	390
Comptoir d'escompte	1000	998 50	Canal de Suez	1940	1926 25	Bons de liquid. Ville de Paris	529 50	525	Paris-Bourbonnais	386 50	—
Crédit Lyonnais	540	532 50	C. gén. Transatlantique	495	495	Obligations communales 1879	475	475	Canal de Suez	587	584
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1300	1286	Russe 5 0/0 1870	98	97 50	Obligat. foncières 1879 3 %	475 50	475 50			
Crédit mobilier	235	230				Obligat. foncières 1883 3 %	374	372			

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR - MONTREUIL - DOUÉ					SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur (orl.)	2 06	6 33	»	»	1 39	4 16	Saumur (orl.)	6 53	»	4 16	8 31	8 31	Saumur (orl.)	7 57	11 54	1 39	3 06	5 42	10 5
Saumur (état)	»	6 50	8 31	10 31	»	4 13	Saumur (état)	6 50	8 31	4 13	8 30	8 30	Vivry	8 10	12 09	»	3 18	5 54	»
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 45	»	4 26	Nantilly	7 03	8 37	4 26	8 43	8 43	Blou	8 19	12 18	»	3 27	6 03	»
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	Montreuil (a)	7 29	9 19	4 52	9 08	9 08	Vernantes	8 32	12 31	»	3 40	6 14	»
Brézé-s.-Cyr	»	7 17	9 02	11	»	4 39	— (départ.)	7 34	9 29	5	4 21	10	Noyant-Méon	8 59	12 59	2 11	4 04	6 38	11 43
Montreuil (a)	2 34	7 39	9 19	11 15	2 07	4 52	le Vaudelnay	7 43	9 40	5 11	5 17	10 11	Chât.-d.-Loir.	10 07	2 14	2 27	5 09	7 45	12 32
— (départ.)	2 36	7 33	»	11 24	2 09	4 58	Baugé	7 56	9 50	5 20	5 44	10 22							
Thouars	2 55	7 59	»	11 57	2 28	5 23	Doué	8 05	9 57	5 27	6 20	10 31							
Loudun	»	8 10	»	3 16	2 52	»													
Poitiers	»	10 33	»	10 40	»	12 12													

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) - ANGERS							SAUMUR (ORLÉANS) - TOURS								
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. matin	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Direct. soir
Saumur	3 08	6 55	9 13	1 21	3 28	7 15	Saumur	3 26	8 21	9 26	12 48	4 34	7 04	10 24	
St-Martin	»	7 08	9 26	1 33	»	7 27	Varennes	»	8 34	9 37	1 01	4 48	7 18	»	
St-Clément	»	7 15	9 33	1 40	»	7 34	Port-Boulet	3 49	8 45	9 45	1 12	4 59	7 30	10 43	
Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 47	»	7 41	La Chapelle	»	»	»	1 24	5 17	7 44	»	
La Ménitré	3 31	7 35	9 53	2 01	»	7 50	Langeais	4 26	9 29	10 09	1 52	5 50	8 15	11 11	
Angers	3 58	8 23	10 41	2 40	»	8 33	Tours	5 05	10 12	10 40	2 35	6 40	9 11	11 43	

GOFFRE-FORT

DE LA MAISON HAFFNER AÎNÉ

Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire.

PAUL GODET

IMPRIMEUR, SAUMUR.